



FORMATION MÉCÉNAT ET SPONSORING : FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES

Maîtriser les fondamentaux pour mettre en place une stratégie de recherche de partenaires privés.

> OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable de :

- Différencier le sponsoring et le mécénat
- Connaître les principes de fonctionnement des deux dispositifs : critères d'éligibilité, avantages fiscaux, contreparties possibles, etc.
- De proposer une stratégie collective du partenariat privé

> PROGRAMME

- Ne pas confondre don, mécénat et sponsoring
- Les conditions d'éligibilité : qui peut collecter le mécénat et émettre des reçus pour don.
- Les formes du mécénat : financier, matériel, compétence
- Fonctionnement et principes du mécénat et du sponsoring
- La démarche de recherche de partenaires privés (entreprises et fondations)
- Quelles contreparties peut-on proposer ?
- Construire ses offres et son outil de présentation : les premiers principes à respecter.

CODE DE LA FORMATION

COM24-26-CL

LIEU

Clermont-Ferrand (lieu à préciser)

PUBLIC

Toute personne en charge de la recherche de fonds privés

PRÉREQUIS

Aucun.

Attention : les entreprises et coopératives ne sont pas éligibles au mécénat.

DATES & DURÉE

Le 4 juin 2024

Soit 7h (1 journée)

INTERVENANT

Christophe NICOTA, codirecteur de la CRESS AuRA en charge du développement

TARIFS PAR PERSONNE

Adhérents CRESS : 300 €*
Non-adhérents : 350 €*
*Tarifs nets de taxes : la CRESS AuRA est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue (art. 261.4.4a du CGI).
Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont à la charge du participant.
Pour une formation en INTRA dans votre structure, merci de nous contacter.

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire de pré-positionnement. Ce questionnaire permettra de personnaliser la formation.
- Pédagogie active et participative : nombreux exemples et études de cas
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique collectives

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Bilan des usages et axes d'amélioration
- Questionnaire d'évaluation des acquis, note mini de 7/10

> SUIVI APRÈS FORMATION

- Questionnaire de satisfaction



Pour toute personne en situation de handicap, nécessitant une adaptation physique ou pédagogique, merci de contacter notre équipe afin de mettre en place un accompagnement spécifique.

Notre organisme est certifié **QUALIOPI**, ce qui ouvre droit à une prise en charge des formations, sous conditions d'éligibilité.

Numéro déclaration d'activité :
84630489263

CONTACT ADMINISTRATIF

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
Lucie RANCHIN - 04 78 09 11 97
formation@cress-aura.org

**INSCRIPTION EN LIGNE
CLIQUEZ ICI**



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :
28 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand

Site de Lyon • siège administratif :
11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org - www.cress-aura.org

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

